

Concours A/L et B/L 2018

Les espaces publics dans le monde

Le nouveau programme porte sur la géographie des espaces publics dans le monde. Cette question, qui se situe au croisement de différents courants de la géographie (sociale, politique, culturelle, économique ou bien encore environnementale) et de l'aménagement du territoire, invite tout d'abord les candidats à s'interroger sur la définition même de la notion. Les acceptions juridique, sociale et politique des espaces publics seront ainsi à prendre en considération et à envisager dans leur dimension spatiale, tout en veillant à distinguer cette notion de termes proches (les espaces communs par exemple). La pertinence de l'emploi de cette expression, qui a été historiquement élaborée en Occident, dans des contextes non-occidentaux sera également à envisager et à préciser. De même, si cet intitulé propose au premier abord de s'intéresser principalement aux espaces urbains, le bien-fondé de l'utilisation de cette notion dans les espaces périurbains et ruraux sera à considérer. A cet égard, des apports géohistoriques peuvent alimenter la réflexion sur les espaces publics hérités et présents.

Ce sujet est d'autant plus d'actualité que les dynamiques contemporaines de remise en cause (privatisation, sécurisation, etc.) ou, au contraire, de réaffirmation (occupation, politisation, etc.) du caractère public des espaces, ont fait des espaces publics un véritable enjeu de société. Une telle question suppose donc d'envisager non seulement les logiques de production de ces espaces, ainsi que les stratégies des acteurs qui les accompagnent, mais aussi les pratiques et les représentations qui leur sont associées. Pour ce faire, les candidats pourront s'appuyer sur la riche littérature que ces espaces ont suscitée ces dernières années. Cette littérature permet d'aborder les différents types d'espaces que les espaces publics recouvrent (places, rues, parcs, gares, centres commerciaux, etc.), d'envisager leur temporalité (du quotidien aux événements plus ou moins temporaires), de considérer les choix d'aménagement ou architecturaux dont ils font l'objet (muséification, patrimonialisation, mise en tourisme, mise en art, etc.), de prendre en compte la diversité des individus et des groupes qui les pratiquent, les imaginent ou les revendiquent de manière plus ou moins conflictuelle, et d'envisager enfin les statuts et les modes de financements (public, privé, public-privé) qui contribuent à les produire.

Par ailleurs, les candidats veilleront à envisager les espaces publics comme des lieux ou des portions d'espace qui ne peuvent être abordés qu'en les mettant en relation avec d'autres espaces (privés, domestiques, etc.) en vue notamment de mieux comprendre les enjeux mobilitaires (en termes de circulations et d'accès) ou les concurrences spatiales qu'ils provoquent. Ainsi, si la géographie des espaces publics suppose d'adopter une entrée par des études de cas locales, elle ne peut être comprise qu'au prisme d'une réflexion multiscale et contextuelle. En insistant sur l'importance des exemples précis et spatialisés, le jury souligne que les espaces publics ne doivent pas générer des analyses abstraites sans visée spatiale.

Le sujet demande donc une prise en compte large des espaces et des thématiques concernés. Le jury sera particulièrement vigilant concernant les réalisations graphiques proposées par les candidats. Le sujet appelle aussi bien des schémas que des croquis à différentes échelles et des organigrammes.